80e ANNEE. — N° 8. VENDREDI 19 JANVIER 1940

25 c. # Journal du Lot # 25 c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	11 fr. 50	21 fr.	38 fr.
Autres départements	12 fr.	22 fr.	40 fr.

TÉLÉPHONE 31 — COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur
Rédacteurs : Emile LAPORTE, Louis BONNET, Paul GARNAL

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES.....		1 fr. 90
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....		2 fr. 25
RÉCLAMES 3e page	(— de —).....	3 fr. 50
» 2e page	(— de —).....	6 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le *Journal du Lot* pour tout le département.

La Situation

Le péril allemand ne serait pas plus conjuré par la seule chute d'Hitler qu'il ne l'a été en 1918 par la chute de Guillaume II. On le verrait renaître sous d'autres chefs quelques années après notre victoire, comme nous l'avons vu renaître sous le dictateur actuel, si l'on ne prenait pas contre lui ces « garanties matérielles et morales » que nous ont promises Edouard Daladier et Chamberlain.

Notre confrère, *Le Temps*, vient de publier un article du grand philosophe, Henri Bergson, qui prolonge dans sa vieillesse un des plus nobles esprits, une des plus pures lumières de notre époque.

Henri Bergson consacre, bien entendu, sa méditation à la guerre et, avec un tel guide, c'est tout naturellement vers les cimes que nous montons. Cette guerre ne lui apparaît pas seulement comme un conflit entre la force matérielle et la force morale. Par chance, cette fois, ces deux éléments d'action ne sont pas opposés. Ils se trouvent réunis du même côté. Et le philosophe écrit tout de suite :

« *L'issue de la lutte n'est pas douteuse : l'Allemagne succombera. « Force matérielle et force morale, « tout ce qui la soutient finira par « lui manquer, parce qu'elle vit sur « des provisions une fois faites, parce « qu'elle les épuise et ne saurait les « renouveler.* »

Et, après avoir marqué la différence entre les situations respectives des belligérants, après avoir montré l'Allemagne aux prises avec des difficultés de ravitaillement qui iront en grandissant, Henri Bergson expose magnifiquement sa thèse : ce ne sont pas seulement des nourritures terrestres qui manqueront à l'Allemagne, mais aussi ces aliments indispensables à entretenir les volontés et les cœurs, bref la force morale, celle qu'on ne voit pas, mais celle aussi qui importe le plus parce qu'elle peut suppléer au reste dans une certaine mesure et que, sans elle, le reste ne vaut rien !... Celle-là reçoit d'elle-même un principe de vie et de renouvellement ; elle se reconstitue sans cesse, tandis que la force matérielle se dessèche et dépérit si elle n'est pas alimentée de l'extérieur.

⁂

Je sais ce qu'on peut dire de cette thèse que j'ai essayé de résumer bien grossièrement. Et l'histoire de nos rapports avec l'Allemagne, de même que l'égorgement de l'Autriche, de la Tchécoslovaquie et de la Pologne, prouvent surabondamment que le droit ne se défend pas tout seul. Dès qu'on réfléchit à ces choses, on est irrésistiblement ramené à ces formules saisissantes par lesquelles Pascal a défini, de façon définitive, cette question des rapports entre la justice et la force : « *La justice sans la force « est impuissante. La force sans la « justice est tyrannique. La justice « sans force est contredite parce qu'il « y a toujours des méchants.* Il « FAUT DONC METTRE ENSEM- « BLE LA JUSTICE ET LA FORCE ; « ET, POUR CELA, FAIRE QUE CE « QUI EST JUSTE SOIT FORT ET « QUE CE QUI EST FORT SOIT « JUSTE. »

C'est précisément ce qu'ont fait la France et l'Angleterre en mettant toutes les ressources de la force matérielle au service de leur juste cause. Et il n'y a pas contradiction, au contraire, entre ces principes du grand penseur du XVIIe siècle et l'affirmation du grand philosophe contemporain nous montrant qu'il y a, pour l'Allemagne, une raison de faiblesse morale dans le culte exclusif qu'elle a voué à la force brutale. Elle s'absorbe tout entière dans l'adoration d'elle-même et puise toute son énergie dans la confiance que sa puissance matérielle lui inspire. « *C'est dire, « ajoute M. Bergson, qu'ici encore, « elle vit sur ses réserves, elle n'a « aucun moyen de ravitaillement. « Bien avant que l'Angleterre eût « commencé le blocus de ses côtes, « l'Allemagne s'était bloquée elle- « même, moralement, en s'isolant de « tout idéal capable de la revivifier.* »

Et M. Bergson conclut comme il avait commencé. En face de la force qui s'use, il y a les forces qui ne s'usent pas. L'énergie de nos soldats s'alimente à un idéal de justice et de liberté sur lequel le temps est impuissant. « *A la force qui ne se nourrit « que de sa propre brutalité, nous « opposons celle qui va chercher au « dehors d'elle, au-dessus d'elle, un « principe de vie et de renouvelle- « ment. Tandis que celle-là s'épuise « peu à peu, celle-ci se refait sans « cesse. Celle-là chancelle déjà, celle- « ci reste inébranlée. Soyons sans « crainte, ceci tuera cela !* »

⁂

Mais ce que je ne vous ai pas dit et qui est le plus frappant, c'est que cet article de M. Bergson, réédité hier, date de 1914 où il avait paru dans le *Bulletin des Armées de la République*. Saisi par l'actualité de cette belle page écrite il y a 25 ans, un ami de son auteur lui demanda l'autorisation de la reproduire et s'il ne jugerait pas à-propos d'y ajouter quelques mots. A quoi Bergson répondit par les lignes suivantes qui mettent en pleine clarté la leçon que nos gouvernants et nous-mêmes devront tirer de cet enseignement :

« Cher ami, je viens de relire mon « petit article de 1914 et je constate « comme vous qu'il s'appliquerait « exactement à la situation actuelle. « A mon avis, c'est cette « applica- « bilité » parfaite qui est instructive, « parce qu'elle démontre que *l'hitlé- « risme n'est pas un accident de l'his- « toire, comme on le croit généralement. En réalité, l'Allemagne d'au- « jourd'hui est identique, dans son « essence, à celle de 1914. C'est l'Alle- « magne bismarckienne, l'Allemagne « convertie par Bismarck, en 1871, à « un matérialisme brutal et sans scru- « pule.* Aussi, la reproduction de mon « article n'aura-t-elle son plein effet « que si on le réimprime sans en « changer un mot et si l'on fait re- « marquer en note que, publié, par « exemple, dans un journal sans indi- « cation de date, il serait sûrement « pris pour un article du jour. »

⁂

Voilà, définie, avec son incomparable autorité, par un des maîtres de la pensée contemporaine, la thèse que nous n'avons cessé de soutenir ici. Hitler ne fait que traduire les tendances profondes de l'Allemagne prussifiée. Le péril allemand ne serait pas plus conjuré par la seule chute d'Hitler qu'il ne l'a été en 1918 par la chute de Guillaume II. On le verrait renaître sous d'autres chefs quelques années après notre victoire, comme nous l'avons vu renaître sous le dictateur actuel dix ans après le traité de Versailles, si l'on ne prenait pas contre lui ces « garanties matérielles et morales » que nous ont promises Edouard Daladier et Chamberlain.

Il faudra tâcher de ne pas l'oublier !

Emile LAPORTE.

UN PETIT MOT D'ECRIT.

Penser...

On avait conduit ce prisonnier de l'armée rouge devant un officier finlandais. Celui-ci engagea une lente conversation avec le Russe, maintenant réconforté, réchauffé, mais qui conservait l'air rude, sauvage, de tous ceux que Staline a poussés vers la Laponie. Naturellement, cet homme mal nourri, mal vêtu, jeté dans la grande aventure par des maîtres brutaux et cruels, et dont la vie quotitienne, depuis vingt ans, est faite de souffrances et de privations, croyait fermement que l'armée soviétique apportait aux Finlandais le bonheur, la liberté, une civilisation digne des plus grands sacrifices. L'officier ne bronchait pas.

Puis il demanda à l'homme :

— Que penses-tu de...

— Oh ! interrompit l'autre, mon affaire n'est pas de penser.

Le mot est excellent. On dit que le Russe aime avouer ses fautes. Il lui arrive même de s'accuser avec une humilité sadique. Et il y avait peut-être un peu de cela dans la réponse du prisonnier : mais il y faut voir surtout l'expression d'une profonde vérité désormais encastrée, si j'ose dire, dans l'âme des sujets de Staline. On les a persuadés que leur affaire n'est pas de penser, mais d'obéir à ceux qui prétendent penser pour eux. Par quels moyens un potentat pourrait-il, d'ailleurs, espérer conduire des masses de plus de cent cinquante millions d'hommes s'il leur laissait la faculté de penser ? Staline sait bien ce qu'il doit attendre de ces hordes dont il s'est fait le directeur de conscience : ou une obéissance absolue, servile, obtenue s'il le faut à coups de mitrailleuses, ou la discussion interminable autour des samovars, l'exaltation slave, les attentats, la révolution dont bénéficiera quelque autre adroit manieur de knout. Non, il ne faut pas que le prolétariat dont il est censé ordonner les destins ait licence de penser :

Tout cela est logique et découle naturellement des caractères fondamentaux du gouvernement dictatorial, quels qu'en soient les principes originaux : le nazisme et le communisme, à ce point de vue, n'ont rien à s'envier et l'étonnant serait qu'il y eût entre eux quelque différence.

Informations

A la Chambre

Dans sa séance de mardi, la Chambre a été appelée à statuer sur la déchéance des élus communistes. M. Tixier-Vignancourt, député des Basses-Pyrénées, pose la question préalable. Il déclare approuver la mesure proposée, car, dit-il, elle ne « frappera pas des collègues, mais des traîtres dont les agissements odieux compromettent la sécurité du pays. » Il demande à M. de Kérilis de donner des précisions sur les menées hitlériennes dénoncées par lui dans son journal l'*Epoque*. Il demande la suppression de l'ambassade soviétique de France.

M. Barthélémy donne communication de son rapport contre les agents de Moscou en France. Il demande au gouvernement de déposer un projet de loi « excluant des fonctions publiques les traîtres restés inféodés au parti communiste ».

M. Fossard, président de l'Union socialiste républicaine, expose les raisons pour lesquelles ses amis et lui voteront la loi d'exception. M. de Kérilis a mené une campagne contre l'action hitlérienne en France. Un livre secret allemand annonçait la doctrine hitlérienne comme arme de guerre à l'intérieur de divers pays. Il déclare qu'il a été mis sur la trace de l'organisation hitlérienne par la saisie à la « Cagoule » d'armes de fabrication allemande. Il cite divers journaux d'inspiration hitlérienne contre lesquels le ministre de l'intérieur dut prendre un décret-loi d'interdiction.

M. Chautemps, vice-président du Conseil, demande à la Chambre de voter le projet « pour poursuivre jusqu'au but commun et sacré qui est la victoire commune tous ceux qui trahissent la pensée française ».

Le projet de loi sur la déchéance des députés communistes est adopté par 521 voix contre 2.

Importantes délibérations à Bruxelles

On apprend qu'après le Conseil de Cabinet qui s'est tenu hier soir, une importante conférence a réuni au ministère des Affaires Etrangères outre M. Spaak, ministre des Affaires Etrangères, M. van Langenhove, secrétaire général du département ; M. van Zuylen, directeur général de la politique ; le comte Capelle, secrétaire du roi, et le général van Overstraeten aide de camp du roi.

Au Japon

Dans la première interview qu'il a donnée à la presse japonaise, l'amiral Jonaï, président du Conseil du Japon, a déclaré :

« Il n'y aura pas de changement important dans la politique étrangère suivie par le précédent cabinet. Le gouvernement s'efforcera de réajuster les relations du Japon avec les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et la Russie des Soviets, tout en maintenant son attitude indépendante. »

Bulgarie et Hongrie

La Bulgarie et la Hongrie entameront prochainement, à Sofia, des pourparlers économiques en vue de la conclusion d'un accord réglant les échanges commerciaux entre les deux pays.

L'Allemagne et les neutres

Une démarche allemande est imminente à Bruxelles et à La Haye pour demander des éclaircissements sur les mesures de sécurité prises récemment par la Belgique et la Hollande. La nervosité que ces mesures ont causée à Berlin paraît, en effet, plus étudiée que sincère et semble répondre à certaines fins préconçues dont elle constituerait le signe avant-coureur.

On déclare, à Berlin, que la Wilhelmstrasse n'a pas encore fait de démarches de ce genre, mais que, selon le développement prochain des événements, il est possible que la diplomatie allemande demande aux gouvernements belge et hollandais, des éclaircissements sur les motifs des mesures en question.

On affecte à Berlin de suivre avec méfiance les mouvements d'inquiétude qui se font jour en Hollande et en Belgique. On paraît devoir les attribuer à des machinations françaises.

Le froid en Finlande

D'après les derniers messages d'Helsinki, l'activité est pour ainsi dire arrêtée sur tous les fronts, à cause du froid.

On a noté, dans l'isthme de Carélie, 40 degrés au-dessous de zéro, et sur les fronts de l'est quelques degrés de moins.

Les informations reçues du front de Petsamo laissent prévoir que les Russes préparent une attaque, mais les experts militaires finlandais ne s'en effraient pas et sont d'avis que le froid et les difficultés de transport sur la ligne de chemin de fer de Mourmansk tiendront les armées russes en échec sur ce front jusqu'au printemps.

La mobilisation en Russie

La radio a annoncé que tous les jeunes gens après au service militaire, âgés de 18 à 20 ans, sont appelés sous les drapeaux et devront se présenter immédiatement au bureau de recrutement de Moscou. Cette mesure a été annoncée personnellement par le commissaire de la capitale soviétique.

Communiqué officiel

N° 270. — Journée calme dans l'ensemble. Activité habituelle des patrouilles.

N° 271- — Rien à signaler.

EN PEU DE MOTS...

— La doyenne du département de la Moselle, Mme veuve Gocel, vient de décéder à Attilloncourt, son village natal, âgée de 101 ans.

— Les capitaines britanniques qui avaient été faits prisonniers par l' « Amiral-Graf-Spee » et qui avaient été libérés lorsque le navire allemand s'était réfugié dans le port de Montévidéo, sont arrivés mardi en Angleterre.

— On annonce la mort au Havre, à l'âge de 80 ans, de Hjalmar Olsen, une des figures les plus populaires du sauvetage français. Il comptait 38 sauvetages à son actif.

— La marine des Etats-Unis se prépare à installer des filets d'acier dans les principaux ports américains comme moyen de protection contre les sous-marins.

— M. Philippot, député ex-communiste de l'arrondissement d'Agen vient d'adresser au Président de la Chambre des députés sa démission du groupe parlementaire ouvrier et paysan.

— Le nouveau sous-marin italien « Rejinaldo-Guilani » a affectué, dans le Golfe de Tarente, ses derniers essais d'immersion durant lesquels il a atteint la profondeur de 107 mètres.

NOS ÉCHOS

Un mot de Paderewski.

On disait au célèbre musicien Paderewski :

— Savez-vous qu'Hitler est rongé par une maladie qui, normalement, doit l'emporter ?

— Oui, fit l'ancien Président de la République de Pologne, oui, je sais... le cancer européen.

La leçon de l'Internationale.

— Il paraît que les Russes, en Finlande, massacrent leurs officiers, disait-on à un de nos grands chefs militaires.

— Quoi d'étonnant, répondit celui-ci. Ils mettent en pratique le couplet de l'Internationale, qui dit que leurs premières balles sont pour leurs généraux.

Le plus grand submersible.

— « L'Allemagne possède le plus grand sous-marin du monde », déclarait l'autre jour un officier de marine anglais à un de ses frères d'armes français.

Celui-ci se récria que le *Surcouf* était toujours le plus grand des submersibles.

— Vous oubliez le *Graf-Spee*, dit l'autre !

Qui a vu Agathe ?

La radio allemande vient de remporter une victoire sensationnelle : elle a coulé le vaisseau anglais « Agathe ». L'Amirauté, de ce fait, est littéralement sur les dents : impossible de découvrir dans les listes de la Marine Royale la moindre trace d'un bâteau, fût-il de pêche, qui ait jamais porté ce nom. La marine du Führer préfère aux hasards de l'Océan les fantaisies du calendrier.

A qui l'épave du Graf-Spee ?

Le correspondant du *Daily Telegraph* à Montévidéo fait savoir que le Gouvernement Urugayen revendiquera sous peu la propriété de l'épave du *Graf-Spee* si le Gouvernement du Reich ne la fait pas enlever de son lieu d'échouage où elle gêne considérablement la navigation. D'après la loi maritime internationale, un délai de 60 jours est nécessaire avant que l'on puisse disposer librement de l'épave.

LE LISEUR.

Chronique du Lot

DÉVELOPPONS LA CULTURE MÉCANIQUE

Pour l'achat de tracteurs, les Coopératives de culture mécanique qui se constituent bénéficient d'avantages importants.

Supposons qu'une coopérative achète un matériel valant 40.000 francs. Le capital nécessaire est réalisé de la façon suivante :

Participation des adhérents : 8.000 francs ; subvention de l'Etat (20 0/0) : 8.000 francs ; prêt à moyen terme à 3 0/0 du Crédit Agricole (3 fois le capital versé) : 24.000 francs ; total : 40.000 francs.

La subvention de l'Etat pour l'installation de gazogènes sur tracteurs ou camions est de 30 0/0 pour ces mêmes Coopératives de culture mécanique.

Enfin, le Comité départemental de la production agricole accorde une subvention de 30 0/0 pour l'achat de bisocs neufs destinés à équiper les tracteurs existants lorsqu'ils ne sont pas pourvus de moyen de labours. Ces dernières subventions concernent aussi bien les particuliers que les Coopératives de culture mécanique.

(*Tous renseignements seront fournis aux intéressés par la Direction des Services Agricoles du Lot à Cahors*).

Avis aux hôteliers et logeurs

Le Commissaire de police rappelle :

Le décret du 10 mars 1939 a précisé que « les aubergistes, hôteliers, logeurs ou loueurs de maisons garnies doivent inscrire, sur le registre qu'ils ont l'obligation de tenir régulièrement, en exécution de l'article 475 du Code Pénal, les noms, prénoms, date et lieu de naissance, qualité, domicile habituel, date d'entrée et de sortie, de toute personne qui aura couché ou passé la nuit dans l'établissement. Ils doivent mentionner également les pièces d'identité produites et, s'il s'agit d'un étranger, la date, le numéro et le lieu de délivrance de son passeport ou de sa carte d'identité ».

Aux termes du décret-loi du 2 mai 1938, toute personne logeant, même à titre gratuit, un étranger, est tenue d'en faire la déclaration dans les vingt-quatre heures au Commissariat de police.

En raison des circonstances actuelles, il est indispensable d'assurer une rigoureuse application de ces dispositions. Les hôteliers et logeurs sont tenus de vérifier, sous leur responsabilité, la nature des pièces produites et la régularité des inscriptions effectuées sur les fiches et de signaler aux autorités locales les cas qui leur paraîtraient suspects.

AU SUJET DES RÉQUISITIONS DE BOVINS

Au sujet des tarifs d'achat à caisse ouverte des bovins, par la réquisition, dans le Lot et dans certains départements voisins, tarifs qui ont présenté à certaines époques des différences parfois sensibles, M. Delmas, conseiller d'arrondissement de Salviac, adressa une lettre à M. Malvy, député, qui la transmit à M. Queuille, ministre de l'agriculture.

M. Queuille vient d'adresser à M. Malvy la lettre suivante :

« J'ai l'honneur de vous faire sa- « voir que ces différences sont au- « jourd'hui supprimées. En effet, par « mon arrêté du 5 décembre, appli- « qué depuis le 7 décembre, les tarifs « ont été unifiés dans l'ensemble de « la France de 450 à 575 francs les « 100 kilos vifs pour les vaches de « moins de 4 ans et les bœufs, et de « 400 à 525 francs les 100 kilos vifs « pour les vaches de plus de 4 ans et « les taureaux. Une prime de qua- « lité pouvant aller jusqu'à 100 francs « aux 100 kilos vifs peut être payée « pour les animaux des meilleures ra- « ces au-delà d'un certain rende- « ment.

« L'égalisation recherchée dans une « même race et dans les diverses « régions de France est donc ainsi « réalisée. »

Loterie Nationale

Le tirage de la deuxième tranche de la Loterie Nationale de 1940, dite « Tranche de l'Histoire de France », sera assuré à Chinon (Indre-et-Loire), le jeudi 25 janvier.

CAHORS

ALLOCATIONS FAMILIALES DANS LE LOT

Par arrêté en date du 30 décembre 1939, M. le Ministre du Travail a prorogé jusqu'au 31 mars 1940 les dispositions des arrêtés ministériels qui avaient fixé les taux minima des allocations familiales dans les professions industrielles, commerciales et libérales en 1939.

En conséquence, les taux applicables dans le département du Lot, pour les professions susvisées, sont maintenus aux barèmes suivants :

Allocations journalières : Pour le premier enfant à charge, 1 fr. 40 ; pour le deuxième enfant à charge, 2 fr. 80 ; et pour chaque enfant à partir du troisième, 4 fr. 20. Soit, pour un enfant à charge, 1 fr. 40 ; pour deux enfants à charge, 4 fr. 20 ; pour trois enfants à charge, 8 fr. 40, et pour chaque enfant en sus du troisième, 4 fr. 50.

Allocations mensuelles : Pour le premier enfant à charge, 35 francs ; pour le deuxième enfant à charge, 70 francs ; et pour chaque enfant à partir du troisième, 105 francs. Soit pour un enfant à charge, 35 francs ; pour deux enfants à charge, 105 francs ; pour trois enfants à charge, 210 francs et pour chaque enfant en sus du troisième, 105 francs.

Nécrologie

Mlle Julienne Farenc, le très distingué professeur agrégée du Lycée de Sèvres, détachée au Lycée Gambetta, vient d'être frappée par un deuil cruel. Son frère, M. Jean-Georges Farenc, receveur de l'enregistrement, est décédé tout récemment à Casteljaloux (Lot-et-Garonne). Ses obsèques ont été célébrées à Périgueux, le 13 janvier.

Nous prions Mlle Julienne Farenc d'agréer l'expression de nos sincères condoléances.

⁂

Nous avons appris avec un vif regret la mort de Mme Relhié, décédée, à l'âge de 93 ans, mardi, en son domicile, rue Clémenceau.

Mme Relhié était la veuve de M. le docteur Relhié, ancien maire de Cahors et ancien conseiller général du Lot.

C'était une vieille figure cadurcienne qui jouissait de la sympathie et de l'estime de tous ceux qui la connaissaient, et les vieux Cadurciens n'ignorent pas la bienveillance et la générosité dont elle faisait preuve, chaque fois qu'on sollicitait son concours pour une œuvre de bienfaisance.

Nous saluons la mémoire de la regrettée disparue et nous adressons à Mme et M. René Delard, chef d'escadron en retraite, à Mlle Louise Relhié, à Mme et M. Léonce Bonhaure et leurs enfants, à Mme et M. Bernardin et leur fille, à tous les parents, nos sincères condoléances.

⁂

Mardi soir, ont été célébrées, au milieu d'une nombreuse assistance, les obsèques de M. Firmin Delpech, décédé à Cahors, à l'âge de 85 ans. M. Firmin Delpech avait été, pendant de longues années, huissier à la Préfecture du Lot où il remplissait ses fonctions avec une affabilité et une régularité très appréciées. A sa retraite, il resta dans notre ville où il ne comptait que des sympathies.

Nous adressons à Mme Delpech, à la famille, nos bien sincères condoléances.

Allocations militaires

Les personnes qui ont été admises au bénéfice de l'allocation militaire par la Commission Cantonale (séances des 13 et 27 décembre 1939) peuvent dès maintenant se présenter à la Mairie de Cahors (bureau du Secrétariat général) pour retirer leur carte.

Prière d'apporter la notification.

Stade Cadurcien

Section rugby. — Jeudi 18 janvier, réunion au siège social de la Commission de rugby. Questions très importantes. Présence absolument indispensable.

Restrictions à la consommation de la viande

Lundi et mardi : interdiction des viandes de bœuf, de veau et de mouton.

Vendredi : interdiction des viandes de bœuf, de veau, de mouton, de porc, de chèvre, de cheval, ainsi que de la charcuterie et de la triperie.

Seront fermées : 1° Le lundi et le mardi de chaque semaine, les boucheries, à l'exception des boucheries hippophagiques.

2° Le vendredi de chaque semaine : les boucheries sans aucune exception, les charcuteries, les triperies et les rayons de tous les établissements où il est vendu de la viande de bœuf, de veau, mouton, porc, chèvre, cheval, de la charcuterie et triperie.

Depuis le 15 janvier, il est interdit dans tous les hôtels, cafés, restaurants, brasseries, de servir au même repas et au même consommateur plus d'un plat contenant de la viande, quelle qu'en soit la nature. Ce plat ne devra pas comporter plus de 150 grammes de viande avec os, 100 grammes sans os.

Compatriote

Nous apprenons avec plaisir que notre excellent compatriote, M. le docteur Dillenseger, médecin-chef d'un hôpital complémentaire, vient d'être promu au grade de lieutenant-colonel.

Nous adressons à M. le docteur Dillenseger, ancien élève du Lycée Gambetta, neveu de Mlle Pruniéras, avec tous les amis qu'il compte à Cahors, nos bien vives félicitations.

Chute

Au cours de son travail, M. Georges Depoilly, employé au Magasin des Tabacs, a fait une chute et a été assez gravement contusionné. Le médecin traitant n'a pu se prononcer sur la durée d'incapacité de travail.

Accident

M. Hernandez Vincent, 23 ans, carrossier en automobile, s'est blessé à la main droite en rentrant une remorque dans le garage.

Cette blessure entraînera une incapacité de travail de 12 jours.

Trouvailles

Il a été trouvé : un porte-monnaie par M. Bergon ; une manivelle d'auto par M. Bolcato ; une somme d'argent par M. Brajou.

Ivresse et tapage nocturne

M. le Commissaire de police a dressé contravention, pour ivresse et tapage nocturne, contre le nommé Quertolas Guillam, sujet espagnol, demeurant rue Sainte-Barbe.

Arrondissement de Cahors

Castelnau-Montratier

Obsèques. — Mardi, 16 janvier, à 14 h. 30, ont été célébrées à Castelnau-Montratier, les obsèques de M. Bertin Blanié, Chevalier de la Légion d'honneur, Directeur honoraire de l'école primaire supérieure, ancien maire de Castelnau, décédé à l'âge de 86 ans, dimanche, à 17 heures.

C'est avec une grande tristesse que tout les Castelnaudais ont appris la mort de M. Blanié, l'homme sympathique et dévoué que tout le monde estimait et aimait.

M. Blanié dirigeait l'école laïque de Castelnau en 1879, il épousa Mlle Angéline Dubernet et fit, de Castelnau, sa commune d'adoption.

Elu maire de Castelnau-Montratier le 4 février 1912, en remplacement du regretté M. G. Feyt, il a conservé ses fonctions pendant 25 ans, jusqu'au 6 juin 1937.

Une assistance très nombreuse, précédée des enfants de nos écoles laïques, et composée des maires du canton, de notre conseiller général, M. Lacaze, de notre conseiller d'arrondissement, des institutrices et instituteurs et des représentants de toutes les familles, avait tenu à accompagner le regretté défunt à sa dernière demeure.

Ces témoignages d'affectueux regret ont certainement atténué la douleur des membres de la famille du défunt.

Nous adressons à M. J. Blanié, à son épouse, à leurs deux jeunes filles, et aux familles Dubernet et Marchant, nos bien vives et bien sincères condoléances.

MM. Lacaze et Mazelié ont éloquemment retracé la brillante carrière de notre ancien maire.

Duravel

Démographie. — Dans le cours de l'année 1939, il a été enregistré, à la mairie: 10 naissances, 5 mariages et 14 décès. Entre les naissances et les décès, le bilan est moins décevant que les années précédentes.

Prayssac

Obsèques. — Lundi 15 janvier, à 10 heures, ont été célébrées les obsèques de Mme Berty, décédée à Cahors chez son fils, à l'âge de 85 ans.

Mme Berty était la veuve de M. Berty, qui fut, pendant plusieurs années, commissaire de police à Cahors.

Une nombreuse assistance a suivi le convoi funèbre et a témoigné de vives sympathies à la famille à laquelle nous adressons nos bien vives condoléances.

Saint-Cirq-Lapopie

Mort d'un doyen. — Nous avons le regret d'annoncer la mort de M. Jean Armand, cultivateur au hameau de Bogros, commune de Saint-Cirq-Lapopie. M. Armand était âgé de 90 ans. Il était le doyen de notre commune et jouissait de l'estime et de l'entière sympathie de tous ceux qui l'ont connu.

Ajoutons que le regretté disparu était un intrépide chasseur de sangliers, déprédateurs de récoltes. Récemment encore, et malgré son grand âge, il se livrait à son sport favori. Une nombreuse assistance a suivi son convoi funèbre.

Nous adressons à la famille nos sincères condoléances.

Labastide-du-Vert

Tombé d'un noyer. — M. Edouard Girma, du Civenou (commune de Labastide-du-Vert), coupait une branche de noyer lorsque, perdant l'équilibre, il tomba sur le sol.

Dans la chute, il a reçu de fortes contusions et a été blessé à la tempe droite

Il a reçu les soins que nécessitait son état qui, sans être grave, l'obligera à un long repos.

Saux

Les permissionnaires. — Nous avons eu l'avantage de voir nos mobilisés au front venir se retremper dans leur famille. Nous avons constaté qu'ils sont pleins d'espoir.

Luzech

Conseil municipal. — Le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence de M. Poujade, Maire.

Avant de passer à l'ordre du jour, M. le Maire adresse à ses collègues ses vœux bien amicaux de nouvel an, invite l'assemblée à reporter sa pensée vers les collègues mobilisés, de même qu'à tous les enfants de la commune appelés aux armées et à leur adresser ses vœux les plus sincères et les plus affectueux. Il tient à manifester le vif désir et la ferme résolution de la Municipalité et de l'Assemblée communale, de remplir avec dévouement, justice et bienveillance les hauts devoirs qui leur incombent à l'heure actuelle.

M. le Maire tient à remercier le personnel municipal qui, depuis la mobilisation, a assuré avec autant de dévouement que de désintéressement, les divers services communaux surchargés de travail.

Il remercie particulièrement, approuvé par toute l'Assemblée, M. Lestaje, Secrétaire de Mairie, et M. Bombard, retraité, qui, bénévolement et gracieusement, a mis ses connaissances administratives et son temps à la disposition de la Commune pour assurer le service important du ravitaillement.

Le Conseil, unanime, s'associe aux paroles prononcées par M. le Maire.

Le Conseil, passant à l'ordre du jour :

1° Autorise M. le Maire à prélever sur les crédits affectés aux chemins vicinaux de l'exercice 1940, la somme de 5.000 francs pour l'entretien des chemins ruraux.

2° Autorise M. le Maire à prélever, sur les disponibiltés du budget, au moyen de virements, les sommes nécessaires pour les besoins communaux.

3° Accorde une indemnité de 500 fr. à M. Lury, Secrétaire-adjoint, motivée par le supplément de travail causé par les événements actuels, lequel le prive d'autres ressources qu'il se procurait ailleurs.

4° Vote une somme de 47 fr. 10 pour la répartition du forfait annuel des bouilleurs de crû.

5° Etablit une liste des répartitions des Contributions Directes pour l'année 1940, comme suit : MM. Delmestre Armand, Sérignac Jean, Bessières Jean, Boulzaguet Albert, Mousset Louis, Bousquet Ernest, Fournié Louis, Cavalié Adrien, Baudel Abel, Albagnac Germain, Borredon Prosper, Peyrus Oscar.

6° Procède au vote pour l'élection des délégués pour la révision des listes électorales. Ont été proclamés élus délégués: M. Bessières Jean, pour faire partie de la Commission. MM. Docteur Vidal et Sérignac Jean pour être adjoints à cette commission.

Délégué pour la révision de la liste électorrale de la Chambre et du Tribunal de Commerce : M. Gironde Emile.

Délégué pour la révision de la liste électorale de la Chambre d'Agriculture : M. Delmestre Armand.

7° Décide de signaler à l'administration préfectorale, en qualité de délégué de l'administration pour la revision des listes électorales M. Delmestre Armand.

8° A la demande du Génie rural, le Conseil vote les ressources nécessaires à l'entretien du Lavoir-Magasin de la Ville dont le projet de construction est envisagé depuis longtemps.

9° Vote une subvention de 50 fr. pour les bourses d'apprentissage et d'artisanat rural.

10° Statue sur diverses demandes d'assistance.

A 17 ans un travail d'homme

Sa maman s'inquiète : « Il n'est pas assez fort. Il tombera malade. » Donnez-lui donc, Madame, avant chaque repas, un verre à madère du délicieux fortifiant que vous préparerez vous-même en versant un flacon de Quintonine dans un litre de vin de table. La Quintonine donne de l'appétit, enrichit le sang, nourrit les muscles et fortifie les nerfs. Elle soutiendra merveilleusement votre petit homme. 5 fr. 85 le flacon. Ttes Phies et Phie Orliac à Cahors.

Arrondissement de Figeac

Faycelles

Hyménée. — Ces jours derniers, a été célébré le mariage de M. Marcel Trisson, mobilisé, avec Mlle Alberte Bessière.

Après la cérémonie, une quête a été faite dont le produit a été versé au bureau de bienfaisance.

Nous adressons aux jeunes époux nos meilleurs vœux de bonheur.

Marcilhac

Démographie. — Il a été enregistré au Bureau de l'état civil de la commune de Marcilhac : 6 naissances, 1 mariage, 3 décès.

Le chiffre des naissances surpasse donc celui des décès. Depuis bien des années, ce fait ne s'était pas produit. Il faut s'en réjouir, malgré la pauvreté du chiffre 6.

St-Céré

Hyménée. — Lundi 15 janvier, a été célébré le mariage de Mlle Jeannette Vigouroux, fille de l'excellent receveur des P.T.T. de Saint-Céré, avec M. Maurice Seillier, sous-lieutenant à la base aérienne de Toulouse-Pérignon.

Nous adressons aux nouveaux époux nos meilleurs vœux de bonheur.

Les hémorroïdes chez la femme

Elles sont plus fréquentes que chez l'homme et s'accompagnent en général d'autres troubles : congestion du visage, vertiges, bourdonnements d'oreilles, irrégularités et douleurs des règles, lourdeurs dans les jambes, etc..., qui sont dus, comme les hémorroïdes à une mauvaise circulation. Ce qu'il faut alors, c'est prendre des Gouttes Floride, remède végétal complet, qui agit à la fois sur le sang, le cœur, les artères, les veines, et supprime rapidement tous les troubles de la circulation. Ttes Phies : 12 fr. 25 le flacon.

Arrondissement de Gourdon

Gramat

Démographie. — Il a été enregistré en 1939, dans la commune de Gramat : 26 naissances, 13 mariages, 42 décès, 1 divorce.

LA PHOSPHIODE GARNAL

Médication iodotannique phosphatée
Remplace l'Huile de Foie de Morue

Prix du Flacon : 15 francs

UN SEUL MODÈLE DE FLACON
GRANDEUR UNIQUE

En vente dans toutes les pharmacies

Si l'acné s'attache au visage

L'acné est rebelle et compromet la grâce de tout visage. Pour se débarrasser de cette affection désagréable comme d'ailleurs de toute maladie de peau : eczéma, démangeaisons, rougeurs, il faut faire la cure dépurative des Sels Largan qui fournissent à l'organisme : sels alcalins, sels de fruits et chlorure de magnésiums recommandé par le professeur Delbet. Les Sels Largan valent 9 fr. 05. Un flacon mélangé à un litre d'eau donne une solution d'un goût agréable suffisante pour une cure de 16 jours. Ttes Phies.

Dernière heure

COMMUNIQUÉ DU 17 JANVIER

Journée calme dans l'ensemble. Activité de nos patrouilles.

Une mission militaire hollandaise en Italie

Une mission militaire hollandaise se trouve actuellement en Italie, sous la direction du major général Hasselmann, directeur du matériel à l'état-major hollandais.

Cette mission a pour objet d'étudier l'industrie de guerre italienne et d'entamer des négociations pour d'éventuelles commandes d'armes italiennes destinées à l'armée hollandaise.

Le succès de l'emprunt de guerre canadien

La Banque du Canada a annoncé, tard dans la soirée, que les souscriptions de l'emprunt de guerre du Canada avaient dépassé de 48.804.550 dollars le montant de 200.000.000 prévu pour cet emprunt.

Le trafic ferroviaire par la Pologne entre la Roumanie et le Reich est interrompu

A la suite des difficultés soulevées par les Russes dans l'exécution technique du programme de transit, les autorités du Reich auraient décidé de cesser provisoirement le transit par la partie de la Pologne occupée par la Russie.

Les Russes auraient en effet refusé d'étendre les modalités de transit aux marchandises roumaines destinées à être transitées par l'Allemagne à destination des pays neutres. Ils auraient également créé des difficultés concernant les limites de chargement des wagons et la mise à la disposition du Reich de locomotives soviétiques.

Du fait de ces difficultés, auxquelles s'ajoutent des frictions quotidiennes de toutes sortes, le Reich a décidé de détourner le trafic en provenance de Roumanie, par la Hongrie.

Contrairement à certaines informations le matériel italien destiné à la Finlande se trouverait toujours retenu par les Allemands

Contrairement à des informations publiées à l'étranger, l'Allemagne n'aurait pas encore décidé la restitution à l'Italie du matériel de guerre destiné à la Finlande et qui avait traversé l'Allemagne en transit.

Le correspondant à Berlin des « Basler Nachrichten » annonce que les wagons italiens contenant du matériel se trouvent encore en territoire allemand.

Le froid réduit l'activité des opérations

Sur le front occidental, le grand froid et les chutes de neige ont réduit l'activité à fort peu de choses, sur terre aussi bien que dans les airs.

C'est pourquoi il n'y a rien à signaler, pour la journée, ni reconnaissances aériennes, ni opérations terrestres, à part quelques mouvements de patrouilles d'ailleurs nombreuses.

Riposte italienne à Moscou

Ripostant aux attaques de la radio soviétique contre l'Italie, « La Gazzettino de Venise » écrit :

« La radio de Moscou continue à prendre à partie l'Italie avec une fureur soviétique, en appelant notre pays « l'ennemi mondial n° 1 » et en l'accusant d'avoir « intrigué dans le monde entier ».

« Or, si l'on veut entendre par là que l'Italie est l'ennemi n° 1 du bolchevisme, nous n'avons rien à dire. Nous acceptons. Quant aux intrigues, l'affaire espagnole en a été une si grosse qu'elle doit constituer matière à réflexion pour les dirigeants moscovites. La lutte antibolchevique reste à la base de la politique fasciste. C'est ce qu'il ne faut pas oublier. »

La Commission des Affaires étrangères réclame l'audition de M. de Kérilis par la justice militaire

La Commission des Affaires étrangères de la Chambre a pris acte du fait que M. de Kérillis ne s'est pas rendu à sa convocation. Elle se trouve donc privée de moyens d'information. Dans ces conditions, elle compte que le gouvernement fera, comme il s'y est engagé, entendre dans le plus bref délai, M. de Kérillis, par la justice militaire. Elle souhaite être tenue au courant des suites de l'enquête.

AVIS DE DECES

Madame René DELARD et Monsieur René DELARD, Chef d'Escadron en retraite, Officier de la Légion d'honneur, leurs enfants et petits-enfants ; Mademoiselle Louise RELHIE ; Madame et Monsieur Léonce BONAURE et leurs enfants ; Madame et Monsieur François BERNARDIN, Avocat, et leur fille ; Madame et Monsieur LEROY ; Madame Veuve CAMBORNAC ; Madame Veuve ROCHE ; Madame et Monsieur GISBERT, Avocat et leurs enfants.

Les familles BESSE, SALADIN, PAGES, de VALON et tous les autres parents ont la douleur de vous faire part du décès de :

Madame Veuve RELHIE

décédée à Cahors, dans sa 93e année.

Les obsèques auront lieu vendredi 19 janvier, à 9 h. 1/4, en l'Eglise St-Urcisse.

Réunion à la maison mortuaire, 24, rue Clemenceau.

PETITES ANNONCES

A vendre une chambre d'occasion. S'adresser rue Clemenceau, « Bar Léo ».

A vendre **vache hollandaise,** prête à véler. S'adresser : Salgues, Pradines.

On demande un **ouvrier mécanicien.** S'adresser au Garage Central Baras et Flaujac, rue Victor-Hugo, Cahors.

Très bonne Dactylo avec notions comptabilité et ayant exercé, demandée. Ecrire, en indiquant références, capacités et prétentions, ou s'adresser Librairie Francès.

Imp. COUESLANT (*personnel intéressé*)
Le co-gérant : L. PARAZINES.

ETUDE DE Me JEAN MÉRIC
Avoué à Cahors
8, rue Georges-Clemenceau, 8

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Par acte passé devant Me Gaston DUTOURS, notaire à la résidence de Prayssac (Lot), le dix-neuf mars mil neuf cent trente-neuf, la commune de Prayssac (Lot), représentée par Monsieur Edmond PONS, Vétérinaire, Adjoint au Maire de Prayssac, demeurant à Prayssac, agissant en sa qualité d'Adjoint au Maire de cette commune et en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du vingt-sept novembre mil neuf cent trente-huit, dûment approuvée par Monsieur le Préfet du Lot, par un arrêté du vingt-quatre février mil neuf cent trente-neuf,

A acquis de : Monsieur Louis DEVÈS et Madame Jeanne DE LACHÈZE-MUREL, son épouse, qu'il assiste et autorise, propriétaires - cultivateurs, demeurant ensemble à Prayssac (Lot),

Une parcelle de pré, commune de Prayssac, figurant au plan cadastral sous le numéro 237 p., de la section D, d'une contenance de cinq cent vingt mètres carrés, limitée par des bornes, et confrontant au Nord à place publique dite « Monument aux Morts », au Midi et à l'Ouest propriété Devès, à l'Est chemin de grande communication N° 44 (Avenue de la Gare dite « Avenue Aviateur-Gibert ») ;

La dite parcelle a l'aspect d'un trapèze dont les dimensions sont, après mesurage et arpentage : du côté Nord, vingt-cinq mètres quarante centimètres ; du côté Sud, vingt-six mètres, soixante centimètres, et des côtés Ouest et Est, vingt mètres.

Cette vente est consentie sous les charges et conditions d'usages énoncées à l'acte, auquel le présent se réfère.

La dite vente est faite moyennant un prix principal de quinze mille six cents francs, laquelle somme sera payée par la commune de Prayssac à Monsieur et Madame DEVÈS, par Monsieur le Percepteur de Puy-l'Evêque, receveur municipal de la dite commune, après accomplissement des formalités exigées par la loi.

Cet acte de vente a été déposé au Greffe du Tribunal Civil de Cahors le dix-huit décembre mil neuf cent trente-neuf, l'expédition du dit acte et le procès-verbal de dépôt délivrés par le Greffier du dit Tribunal ont été signifiés à :

Monsieur le Procureur de la République près le Tribunal Civil de Cahors, en son Parquet.

L'exploit susvisé contenait déclaration à Monsieur le Procureur de la République que la notification lui était faite en conformité de l'article 2194 du Code Civil, pour qu'il eût à requérir telles inscriptions d'hypothèques légales qu'il jugerait à propos dans le délai de deux mois, et que, faute de ce faire dans ce délai, la parcelle de pré vendue serait et demeurerait purgée de toutes hypothèques de cette nature,

Que les anciens propriétaires connus de la dite parcelle étaient, indépendamment des vendeurs :

1° Madame Marie LACOMBE, Veuve de Monsieur Antoine DEVÈS, mère du vendeur, décédée à Prayssac le vingt-neuf novembre mil neuf cent trente-quatre,

2° Monsieur Jacques DUBRUEL, propriétaire, domicilié à La Rivière-Haute, commune d'Albas (Lot),

et que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèques légales n'étant pas connus de l'acquéreur, la dite notification serait publiée conformément à l'avis du Conseil d'Etat du 9 mai 1807.

Cette insertion a pour but de purger l'immeuble vendu de toute hypothèque légale inconnue.

Pour insertion :
Signé : Jean MÉRIC, *Avoué.*

CONSTITUTION DE SOCIÉTÉ

Aux termes d'un acte sous signatures privées, en date à St-Céré (Lot) du 27 décembre 1939, y enregistré, il a été constitué, sous la dénomination sociale :

« SOCIÉTÉ DE FABRICATIONS INDUSTRIELLES »

une société à responsabilité limitée, ayant pour objet, directement ou indirectement :

La création, l'acquisition, la construction, l'exploitation, la prise à bail ou la location, l'aliénation de tous établissements d'usinage et de fabrique de pièces métallurgiques, plus spécialement de pièces métallurgiques destinées à l'aviation, La prise en charge de tous marchés ayant trait aux dites opérations,

Et, généralement, toutes opérations, industrielles, commerciales, mobilières, immobilières ou financières se rattachant, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, à l'objet de la société et à tous autres objets similaires ou connexes,

Cette société a pris cours le 27 décembre 1939 pour se terminer le 26 décembre 2038.

Toutefois, chacun des associés aura la faculté, pour la première fois au 26 décembre 1942 et, ensuite, à l'expiration de chaque période de trois ans, de se retirer de la société. Dans ce cas, les associés restant auront la faculté de racheter les parts et, à défaut, il y aurait lieu à réduction de capital.

Le siège social a été établi à Saint-Céré (Lot), 7, Place de la République.

Le capital social a été fixé à CINQUANTE MILLE FRANCS, en représentation des apports en numéraire effectués par les associés.

La société est administrée par M. Jules DAVID, industriel, demeurant à Saint-Céré (Lot), en qualité de gérant et sans limitation de durée.

Les associés ont le droit de décider le prélèvement avant toute répartition de bénéfices de certaines sommes, soit pour être reporté à nouveau sur l'exercice suivant, soit pour être porté à un fonds de réserve extraordinaire, soit pour attribuer un pourcentage spécial à la gérance.

A l'expiration de la société ou en cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par les gérants en fonctions auxquels il peut être attaché un ou plusieurs liquidateurs nommés par la collectivité des associés.

Tout l'actif social est réalisé par les gérants et par les liquidateurs qui ont, à cet effet, les pouvoirs les plus étendus.

Les liquidateurs peuvent faire le transport à une autre société de l'ensemble des biens, droits et obligations, tant actifs que passifs, de la société dissoute.

Deux originaux de l'acte précité ont été déposés le 29 décembre 1939 au Greffe du Tribunal de Commerce de Figeac.

Pour extrait et mention :
Le Gérant spécialement délégué,
Jules DAVID.

Feuilleton du « *Journal du Lot* » 19

L'AMOUR PIRATE

Par WILLAMSON

Adapté de l'anglais par Louis d'Arvers

Ce Monsieur Milliard avait des façons si odieuses de regarder les femmes, et elle particulièrement, qu'elle l'avait pris en horreur et qu'il lui inspirait une véritable frayeur.

— Ce godelureau vous a-t-il manqué, Madame ? demandait Hilliard aussi courtoisement que s'ils s'étaient séparés comme les meilleurs amis du monde.

— Non... mais il me déplaît et... je suis charmée d'avoir pu éviter sa présence.

Ayant donné cette explication, elle témoigna que le fait pour Hilliard d'éviter une présence gênante ne lui donnait pas le droit d'engager une conversation à quoi son indigne conduite dans l'affaire du sac ne l'autorisait pas.

Sachant qu'un homme en disgrâce peut, comme les enfants sages, être « vu mais non entendu », Nick s'absorba dans le plaisir de la table bien qu'il ignorât absolument ce qu'il mangeait.

Quand elle eut terminé son léger repas, elle se leva pour sortir et daigna se pencher vers lui pour lui dire à mi-voix :

— Je vous remercie de m'avoir sauvée de la présence de cet homme, par surcroît cela me fournit l'occasion de vous demander votre adresse à Bakersfield. J'en ai besoin pour vous envoyer le montant de ma dette.

— Le Ranch de l' « Heureuse Etoile », madame.

Il s'était levé en même temps qu'elle et donnait debout le renseignement demandé.

— Je vous écrirai de Los Angeles, dit-elle. Et prenant conscience que ces derniers mots avaient été entendus par l'odieux Milliard, et que ce dernier s'étant assis à la table plus rapprochée, lui jetait un regard qui semblait dire « Merci du renseignement », elle s'éloigna furieuse contre elle, contre Milliard et même contre l'infortuné Hilliard. Car enfin, s'il n'avait pas inventé cette histoire de sac, elle n'aurait pas eu à parler de Los Angeles...

. . . . . .

Quand le train approcha de Los Angeles, elle eut quelques raisons de se souvenir de l'incident, car Milliard avait trouvé moyen de se rapprocher de son wagon.

— Je vois que votre ami ne s'arrête pas à Los Angeles, dit-il, sans qu'elle eût rien fait pour l'autoriser à lui adresser la parole et je serais très honoré si vous me permettiez de vous rendre service...

Elle ne répondit pas et s'approcha de la porte de sortie. Mais il ne se découragea pas.

— Vous êtes Anglaise, je crois, Madame, vous ne devez pas connaître ce merveilleux pays qui m'est très familier et, si vous me permettez, de vous servir de cicerone...

— Je n'ai besoin, pour le moment, que d'un porteur pour mes bagages, fit-elle obsédée, et je peux en appeler un moi-même.

Le train arrivait en gare.

Le beau Milliard, dont les bagages disaient la profession de représentant pour une importante firme américaine, se hâta de sauter à terre afin d'aider la jeune femme de gré ou de force.

Mais un autre le devança.

Hilliard surgit on ne savait d'où, comme un diable d'une boîte à surprise, prit la valise d'Angèle le plus tranquillement du monde sans s'inquiéter du quidam.

— Je ne croyais pas que vous vous arrêtiez ici, dit celui-ci piteusement.

— Peut-être n'en avais-je pas l'intention, en effet, mais j'ai voulu vous épargner cette peine, railla Nick montrant la valise d'Angèle qu'il tenait fermement.

Sa voix était calme, mais ses yeux brillaient d'une flamme qui fit comprendre au trop audacieux Milliard qu'il serait imprudent d'insister. Il se perdit dans la foule des voyageurs.

Alors seulement Nick osa regarder Angèle.

Il y vit cette expression faite de dépit et de sécurité qu'il commençait à connaître.

— D'où sortez-vous ? demanda-t-elle sans excès de gentillesse. Vous arrivez toujours quand il se trouve que j'ai besoin de quelqu'un, c'est agaçant.

Et comme elle était à la fois très jeune et très loyale, elle éclata de rire.

— Vraiment, Monsieur Hilliard, vous devriez comprendre que j'ai ma fierté et que j'aimerais me tirer d'affaire seule.

Le trop serviable Nick ne répondit pas.

Il avait fait signe à un taxi et y installait Angèle et sa femme de chambre avec une sérénité introublée.

Après quoi, il salua profondément, prêt à disparaître.

Mais le train repartait déjà, Angèle eut un petit cri :

— Je vous ai fait manquer votre train ! dit-elle désespérée. Et vos bagages vont être perdus ou volés...

— Ne vous inquiétez pas pour si peu de chose, je vous en prie ! Je vais télégraphier pour les bagages et je prendrai un autre train..., si je repars, ajouta-t-il, mentalement.

Alors faisant un signe au chauffeur, il s'éloigna.

IX
LE DERNIER ACTE DE LA COMEDIE DU SAC

— Puis-je sortir, Madame ? demanda Kate quand elle eut achevé son travail de dépaquetage et d'installation dans l'appartement de sa maîtresse.

J'ai hâte de voir combien d'argent on me donnera pour le sac, afin de l'écrire à Jim.

C'était là un sujet irritant pour Angèle.

Elle croyait détester ce sac et cependant il lui était pénible de s'en séparer. Il avait fait partie de sa vie depuis quelques semaines après tout...

Et puis, dans ses moments de sagesse, elle reconnaissait qu'il avait coûté beaucoup d'argent et de peines à celui qui le lui avait donné...

Après tout, il avait cru bien faire et ce n'était pas sa faute s'il n'avait pas appris dans son « ranch » comment se conduire avec une femme du monde.

Elle donna cependant la permission demandée et éloigna la question de son esprit en s'occupant de son itinéraire.

Cette fois, elle espérait bien être enfin seule avec Kate et son chat pour toute compagnie.

Elle loua une auto par les soins de l'hôtel pour visiter les environs.

Le portier répondait du chauffeur et de son auto qu'il louerait à Mrs May à la journée, à la semaine et même au mois.

Sans lui donner le temps de faire une observation, le susdit chauffeur était appelé par téléphone et arrivait avec une promptitude telle que la jeune femme pensa qu'il devait être déjà à la porte.

— C'est un nouveau modèle d'auto, Madame, affirma le chauffeur. C'est la seule actuellement en service à Los Angeles.

Que le mécanisme fût ancien ou perfectionné, Angèle n'en pouvait juger, mais la carrosserie était élégante, le nickel étincelant et la peinture fraîchement vernie.

— C'est bien, fit Angèle, je loue pour cette semaine.

Kate arrivait essoufflée et radieuse.

— C'est fait, Madame, j'ai reçu 500 dollars ! N'est-ce pas merveilleux !

— Et ils ont gardé le sac ? murmura la jeune femme avec regret.

— Naturellement ! dit l'heureuse Kate, ne comprenant pas la question, puisqu'ils m'ont donné l'argent !

— Où avez-vous trouvé à le vendre?

— Dans une grande joaillerie, là, tout près, le nom écrit sur la porte est Osiris. Ils ont dit que le sac valait même plus de 500 dollars, mais qu'ils ne pouvaient pas donner davantage, parce qu'ils ont moins d'occasion de le vendre que ceux de New-York, et ils veulent naturellement avoir leur bénéfice...

— Ils l'auront, murmura Angèle !

(*à suivre*).